



OPERATIONS A. I. G. L.

DOSSIER DE BASE
DESTINE AUX
ETABLISSEMENTS



Ce dossier est à conserver par l'Etablissement afin d'aider le responsable à préparer son opération

Siège social : Ancienne Capitainerie, Maison de la Mer « Daniel Gilard », Quai de la Fosse, 44000 NANTES.

<http://www.grandlargue.org>

Document établi le 6 septembre 2007.



<http://www.grandlargue.org>

A.I.G.L.
Dossier Permanent d'Etablissement

DOSSIER « ETABLISSEMENT » PERMANENT

Ce dossier est à conserver par l'Etablissement. Il doit être exploité au mieux par l'éducateur responsable de jeunes participant à une opération « Grand Largue ».

- Etab. 1 :** **Fonctionnement**
- Objectifs
 - Déroulement d'une opération
 - Organisation
 - Sécurité - Santé
 - Inscriptions
- Etab. 2 :** **Infos Pratiques (*)**
- Le sac de voyage et comment se vêtir
 - Les accessoires indispensables
 - Les interdits
- Etab. 3 :** **Fiche à l'attention des jeunes (*)**
- Etab. 4 :** **Charte AIGL**
- Etab. 5 :** **Fiche Assurance de l'Association**

(*) : A photocopier pour vos jeunes

Nota : Afin de faciliter la reproduction et la saisie des éléments de ce dossier, celui-ci est disponible sur le site de l'association ou peut vous être adressé. En demander l'envoi auprès de l'Association.

FONCTIONNEMENT

OBJECTIFS

Pour poursuivre l'action engagée depuis 1989, **L'Association Initiatives Grand Largue (A.I.G.L.)** reconduit chaque année ses Opérations sous forme de week-ends de navigation pour des mineurs, exceptionnellement des jeunes majeurs dépendants d'Etablissements de Services Publics et d'Associations privées agréés.

Extrait des Statuts de l'Association

« Article 2 - But de l'Association

Cette association a pour but de favoriser, par des activités nautiques, l'adaptation à la vie sociale de mineurs et à titre exceptionnel de jeunes majeurs, en situation de protection administrative ou judiciaire. Elle assure l'organisation de rencontres, d'échanges et de découvertes, dites « Opérations », en rapport avec la navigation en mer et sur les voies navigables intérieures.

Les opérations sont organisées de manière décentralisée par des Délégations qui en assurent la mise en oeuvre selon le Règlement Intérieur. »

Le premier objectif est de permettre, à travers une sortie en mer, la rencontre de jeunes de divers établissements avec des adultes. Ils découvrent ainsi la vie en bateau, une nouvelle forme d'aventure et de nouveaux centres d'intérêt.

Le second objectif, est de favoriser des échanges entre diverses populations.

Ces objectifs seront d'autant mieux atteints que la motivation et la participation des jeunes et des adultes sera effective avant, pendant et après chaque opération.

DEROULEMENT D'UNE OPERATION

Chaque opération est organisée par un Responsable d'Opération et se déroule comme suit :

- ✓ vendredi à partir de 18h00, au port de départ, accueil des Etablissements et des Skippers. L'éducateur responsable de son équipe **doit obligatoirement se présenter à l'Organisation**, avant l'embarquement des jeunes et de leurs encadrants sur les bateaux, afin d'y recevoir son dossier. Le dîner apporté par l'établissement est pris à bord du bateau ;
- ✓ vendredi soir, une réunion d'information est faite par l'équipe AIGL organisatrice ;
- ✓ samedi matin, appareillage du port de départ. Le déjeuner apporté par l'établissement est pris à bord du bateau ;
- ✓ samedi dans l'après-midi, amarrage au port d'escale et activités récréatives selon le lieu ;
- ✓ samedi soir : soirée-dîner à terre pour tous et retour à bord vers minuit ;
- ✓ **Remarque Importante** : *Malgré tout le soin apporté chaque année par l'organisation à la composition du menu du samedi soir, celle-ci ne peut pas prendre en compte tous les interdits (médicaux ou autres...). En cas de doute, il appartient à l'établissement, en lien avec le responsable de l'opération, d'assurer le repas du ou des personnes concernées.*
- ✓ dimanche : appareillage le matin du lieu d'escale. Le déjeuner apporté par l'établissement est pris à bord du bateau ;
- ✓ dimanche retour en fin d'après-midi au port de départ. Pot de l'amitié et fin de l'opération.

ORGANISATION

L'A.I.G.L. assure l'organisation et la coordination de chaque opération. Elle reçoit les inscriptions des Etablissements (encadrants et jeunes) et des skippers, qu'elle met en relation.

Les Encadrants, désignés par les Etablissements à raison d'un éducateur pour 3 jeunes maximum, doivent, s'ils en ont la possibilité, participer à la recherche de bateaux. S'ils n'en trouvent pas, l'A.I.G.L. leur en affectera selon ses possibilités. S'ils en trouvent, prévenir impérativement le Responsable de l'Opération.

Les éducateurs sont responsables des jeunes du départ au retour à l'établissement. Ils assurent la discipline et surveillent leur comportement en tout lieu.

Ils se chargent, avec les jeunes, de l'avitaillement (pour tout l'équipage, skipper et co-skipper compris), nécessaire à la confection des repas du vendredi soir, du samedi midi, du dimanche midi, et des petits déjeuners pris à bord des bateaux. Le dîner du samedi est offert par l'Association.

Idées de menus

- Attention il s'agit de faire un choix et non de tout apporter. N'oubliez pas de prendre contact avec le skipper.

✓ Dîner du vendredi soir

Salade de crudités préparée ou taboulé ou salade de riz-thon-tomates

Boîte de cassoulet ou de choucroute ou de lentilles-saucisses ou pâtes bolognaises

Laitage et/ou fromage

Fruits et/ou Gâteaux

Pain

Vous pouvez préparer dans votre établissement un plat dans une cocotte-minute, mais aussi des tartes salées qui pourront être réchauffés à bord.

✓ Petits Déjeuners du samedi et dimanche

Lait, jus d'orange, chocolat en poudre, thé, café, sucre, beurre, confiture, céréales, pain, brioche, pain de mie, etc (important : le lait doit être dans des bouteilles avec bouchon à visser)

✓ Déjeuners du samedi et dimanche

Attention : ces deux repas sont pris pendant la navigation sous forme de pique-nique.

Prévoir plutôt des sandwiches jambon, pâté, saucisson, rôti froid ou poulet froid avec des tomates, chips ou équivalent facile à manger en mer

Laitage en pot individuel et/ou fromage

Fruits

Pain

✓ Goûters du samedi et dimanche après-midi

Barres de céréales, gâteaux goûter, chocolat à croquer, pommes, bananes

Gâteaux secs, fruits secs

✓ Boissons

Eau sur la base d'1 litre par personne par jour. (Ne pas oublier le skipper et le co-skipper)

Jus d'orange et/ou fruits exotiques, coca, thé froid, etc (important : bouteilles avec bouchon à visser)

SECURITE - SANTE

L'Association se charge d'organiser la sécurité en navigation mais aussi à terre avec la participation des éducateurs. Un médecin et/ou une infirmière sont présents à chaque opération.

Les éducateurs préviennent les skippers des risques médicaux particuliers éventuels. Ils assurent, à bord des bateaux, le respect des instructions des skippers et co-skippers et des règles de sécurité.

L'Association est assurée auprès de la MAIF. Elle n'intervient que lors d'un sinistre entrant dans son domaine de responsabilités. Lorsque les transbordements navire-terre sont effectués par des engins nautiques n'appartenant pas aux navires de propriétaires ou de location participant à l'opération, c'est l'assurance de l'Association qui assure la couverture des risques. (voir fiche MAIF)

Bien que chaque navire dispose d'une pharmacie obligatoire à bord, il est demandé aux établissements de venir avec une trousse de secours dont la composition devrait permettre de soigner le mal de mer, les maux de tête, les douleurs, les petites blessures, les insolations et les brûlures.

En manœuvre portuaire et à la mer, le port de la brassière de sauvetage est obligatoire pour les jeunes.

Rappel sur les responsabilités du skipper :

La responsabilité civile et pénale, quoiqu'il arrive, est toujours attribuée au Capitaine du navire, qui reste seul maître à bord pour prendre toute mesure de sauvegarde.

Cela résulte de l'Article 1384 du Code Civil :

"On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre ou des choses que l'on a sous sa garde".



Départ d'une opération des Sables d'Olonne vers l'île d'Yeu

INSCRIPTIONS

Toute participation à une ou plusieurs opérations « GRAND LARGUE » ainsi qu'aux activités de l'association est subordonnée au paiement d'une cotisation annuelle par Etablissement ou Service correspondant à l'adhésion A.I.G.L. (adhésion personne morale).

Chaque structure doit verser pour chaque opération un droit d'inscription ainsi qu'une participation forfaitaire par personne jeune ou adulte. (voir dossier d'inscription)

Ces versements sont destinés à couvrir les frais d'organisation, d'assurance, de sécurité et d'animation. Elles restent acquises à l'A.I.G.L. en cas de désistement dans les 15 jours qui précèdent l'opération.

L'inscription ne sera définitive qu'à la réception des cotisations, frais de participation et frais forfaitaires.

Elle doit parvenir au Responsable d'Opération au plus tard 3 semaines avant l'opération.

Pour participer à une ou plusieurs opérations, vous aurez à remplir, ou à compléter, pour chacune d'elles, les documents qui vous seront adressés dans le courant du premier trimestre :

- ✓ La fiche d'attestation et de participation
- ✓ L'autorisation individuelle pour chaque jeune
- ✓ La fiche d'inscription
- ✓ Les fiches « Droit à l'image »

Ces documents sont à expédier, le plus vite possible dès votre prise de décision, au Responsable de chaque opération si le même Etablissement participe à plusieurs opérations.

Environ deux semaines avant l'opération à laquelle vous participez, le Responsable d'Opération vous adressera le programme et une fiche provisoire d'embarquement où sont indiqués tous les renseignements concernant votre future affectation : nom du bateau, nom et coordonnées du skipper que vous devez contacter.

Dès ce moment, les participations restent acquises à l'Association.

Attention : Les inscriptions seront prises en compte en fonction de leur ordre d'arrivée. En effet, vu le nombre de demandes, il nous arrive tous les ans de devoir refuser des inscriptions tardives.

Le vendredi soir, début de l'opération, l'organisation remet aux skippers et aux établissements une fiche d'embarquement, tenant compte d'éventuelles modifications de dernière heure.

Cas de force majeure.

Il peut arriver que l'organisation soit prévenue au dernier moment de l'impossibilité d'un ou de plusieurs bateaux de participer à une opération (problème personnel, problème technique, météo défavorable...). Le Responsable d'Opération peut être amené à devoir annuler la participation d'un établissement, voire même d'annuler l'opération. Il est important de prévenir les jeunes de cette éventualité, heureusement rare, pour éviter toute déconvenue.

INFOS PRATIQUES

N'oubliez pas d'aller voir le site internet
<http://www.grandlargo.org>

SAC DE VOYAGE ET VETEMENTS

Valises interdites. Il n'y a pas de place dans un bateau pour les ranger. Prendre, uniquement un sac, type sac de sport qui pourra se ranger facilement à bord.

Impératif : un sac de couchage par personne (et un oreiller si on est douillet(te) !).

Emmener, avant tout, des vêtements confortables, imperméables, chauds et solides.

Chaussures : tennis ou jogging à semelles de caoutchouc plutôt lisses, **ne faisant pas de traces** (surtout pas de plastique ou de cuir, ça glisse). L'idéal est les chaussures et les bottes de bateau.

Les chaussures à talon et les rangers sont **interdits**.

Les vêtements les mieux adaptés sont : les tee-shirts, les polos manches longues, chandails chauds, pantalon léger ou jeans, short, chaussettes, maillot de bain.

Pour se couvrir en navigation et par mauvais temps, le ciré est idéal, mais un bon K-way fera l'affaire si on est bien au chaud en-dessous.

Sur la tête : une casquette (attention, ça s'envole) ou mieux, un bob, chapeau de brousse ou bonnet.

ACCESSOIRES INDISPENSABLES

Les accessoires indispensables.

Les lunettes de soleil (avec cordon d'attache), un stick à lèvres et une bonne crème de protection solaire dont l'indice définit la durée de protection. (Exemple, indice 20 = 2 heures de protection). Attention, le soleil tape très fort en mer, même si le ciel n'est pas bleu.

Quelques dangers.

Prévenir les coups de soleil : le soleil peut être dangereux, même par ciel voilé.

Lèvres gercées : l'air marin sèche la peau, en particulier les lèvres.

Mal de mer : fréquent si on reste à l'intérieur du bateau quand il navigue. Plus rare à l'extérieur mais cela peut arriver. Il ne faut pas s'alarmer : cela se maîtrise peu à peu et, de toutes façons, ça n'a rien de déshonorant. Même des marins chevronnés y succombent, parfois.

Il suffit de prévoir de la Nautamine ou du Mercalme ou ce qu'on vous conseillera en pharmacie.

En tout état de cause, chaque opération est encadrée par un Service Médical, à qui l'on peut s'adresser par l'intermédiaire de l'organisation.

Les risques médicaux particuliers sont à signaler au Skipper et à inscrire sur l'autorisation individuelle.

LES INTERDITS

Il faut profiter du week-end en mer pour se ressourcer, vivre autre chose, profiter du calme et de la nature grandiose. Aussi, il ne faut pas s'encombrer, ne serait-ce que par respect pour le skipper et le co-skipper qui vous reçoivent à bord, de tout ce qui ressemble à un poste radio, lecteur de cassettes, walkman... La mer se suffit à elle-même !

FICHE POUR LES JEUNES

(à lire avec l'éducateur qui les accompagne)

N'oublie pas d'aller voir le site Internet
<http://www.grandlarque.org>

Tu viens pour la première fois naviguer avec AIGL ! Peut-être n'as tu jamais mis les pieds sur un bateau ?

Tu te poses plein de questions, alors pour t'aider à profiter au maximum de ce week-end en mer, nous avons rédigé à ton intention ces quelques lignes que nous t'invitons à lire avec attention.

Toutes les questions sont bonnes à poser... avant le départ, au moment de l'inscription et bien sûr à bord du bateau. Avec ton éducateur tu pourras d'ailleurs contacter le Capitaine avant le jour de l'embarquement, il pourra ainsi répondre à tes questions et te donner quelques conseils.

Il est important que tu aies envie de venir naviguer avec nous et que ce soit bien ton choix. Si tu hésites (peut-être as tu peur de l'eau ?) sache que beaucoup de jeunes comme toi ont participé à ces week-ends et en ont aimé le déroulement. Certains sont revenus plusieurs fois et nous ont dit leur plaisir. A toi d'essayer !

Avant de rejoindre le port d'embarquement :

- veille à prendre les habits conseillés dans la fiche sac de voyage et vêtements.
- n'oublie surtout pas ton duvet, tes lunettes de soleil, la crème contre les coups de soleil, une casquette ou un bob voire un bonnet, une parka, veste de mer ou ciré (en mer il peut vite faire froid).
- aide ton éducateur à préparer les menus (choisis des aliments faciles à cuisiner) en t'aidant de la fiche "idées de menu" jointe à ce dossier.

Le vendredi soir au moment de l'embarquement :

- écoute bien ce que dira le responsable du week-end à tous les équipages et plus particulièrement aux jeunes.
- prends le temps de faire connaissance avec le skipper (le Capitaine) et avec le bateau.
- écoute bien les explications du Capitaine, n'hésite pas à lui poser des questions.

Il te dira, ainsi qu'à ton éducateur qui sera étroitement associé au bon déroulement de ton séjour à bord que : *la solidarité doit être totale entre tous les membres de l'équipage* et que la vie sur un bateau exige de la part de chacun de la discipline, du respect envers les autres et leurs affaires. La place est limitée alors à chacun sa couchette ! Quand aux affaires personnelles, elles doivent être bien rangées et rapidement accessibles.

Pour des raisons évidentes de sécurité il te dira aussi ce qu'on peut faire et ce qu'on ne doit surtout pas faire à bord, par exemple, si on peut fumer ou non et à quel moment et dans quel endroit... mais c'est aussi l'occasion pour toi de respirer à plein poumon l'air marin et de réfléchir à ta consommation de tabac. Enfin, n'oublie pas que tu es l'invité(e) du Capitaine qui met gratuitement son bateau à ta disposition, et que tu dois être attentif à ce qu'il te dit et lui obéir.

Quand tu seras en pleine mer :

- pendant les traversées tu pourras aider le Capitaine à faire naviguer le bateau.
- tu participeras aux manœuvres: hisser les voiles, tenir la barre, lire la route sur la carte etc...
- mais tu pourras aussi préparer le repas, faire la vaisselle, nettoyer et entretenir le bateau, ranger tes affaires personnelles, lire, écrire, dessiner, jouer aux cartes ou à des jeux de société, préparer avec le capitaine, ton éducateur et tes camarades l'animation de la soirée, prendre des photos, observer la côte, les oiseaux (essayer de les reconnaître), et les poissons, les nuages, les autres bateaux, pêcher pour améliorer « l'ordinaire » ... sans oublier de profiter du soleil pour la bronzette et de ta couchette pour te reposer!

Quand tu seras à terre :

- tu retrouveras tous les autres équipages, jeunes et adultes, et tu participeras à des jeux de plage ou de découverte de l'île sur laquelle tu viens d'arriver. Le soir, autour d'un bon repas, tu pourras aussi participer à l'animation de la soirée. Si tu connais des jeux ou des chansons ou bien si tu joues d'un instrument de musique, ce sera le moment de montrer ton talent ou, tout simplement, de chanter avec les autres.

La question (importante) que tu n'oses peut-être pas poser... « comment sont les W.C.à bord? ».

Les W.C. fonctionnent à l'eau de mer. Leur fonctionnement délicat et fragile te sera expliqué par le Capitaine qui te montrera comment ouvrir et fermer les vannes et actionner la « chasse ». Les garçons font comme les filles « pipi assis »...pas de fausse honte! La cuvette est petite, l'équilibre n'est pas toujours facile à garder... c'est plus confortable en étant assis et il n'y a pas à « viser juste » !

Il faut, après usage, que la cuvette soit bien asséchée et les vannes refermées. En cas de doute n'hésite pas à prévenir le Capitaine. Il préférera venir t'aider plutôt que de voir « ses » W.C. rester mal vidés et sales... ***Les W.C. doivent rester propres pour l'hygiène de chacun.***

A terre on utilise les W.C du port ; c'est aussi là qu'il est, parfois, possible de prendre une douche.

Un bateau ne dispose pas toujours de grandes réserves d'eau douce, il ne faut pas la gaspiller.

Après le week-end Grand Largue : quand tu seras rentré(e) chez toi ou dans ton foyer tu pourras faire développer les photos et en expédier une ou plusieurs par courrier ou par E.mail au Capitaine et au responsable du week-end, avec un petit mot, voire un petit dossier dans lequel tu pourras dire ce que tu as pensé de ta croisière.

Peut-être auras tu l'occasion de naviguer une autre fois avec nous...sur le même bateau ou bien sur un autre, au départ d'un autre port... Peut-être retrouveras-tu, pendant un autre week-end AIGL, des jeunes avec lesquels tu as sympathisé...

Mais ça c'est une autre histoire...et c'est toi qui décide!



Jeux de plage sur l'île de Penfret aux îles de Glénan

CHARTRE A.I.G.L.

RÔLE ET FONCTION DE L'ORGANISATEUR

Chaque Opération « Grand Largue » est préparée par une équipe d'adhérents de l'Association qui, en lien avec le Président, met en œuvre l'organisation pratique des différentes étapes du déroulement de l'opération. La mission de cette équipe s'étend de l'accueil à la restitution des documents et à la transmission des souvenirs de l'opération aux participants (photos, paroles de jeunes, courriers ou compte rendu sur le site Internet de Grand Largue).

Cette équipe est dirigée par un "**Responsable d'Opération**" qui a la responsabilité de l'organisation de l'opération dans tous les domaines :

- ☞ en lien avec son Délégué Régional, il s'assure du concours et des autorisations nécessaires à toute manifestation nautique, selon le lieu de l'opération (Affaires Maritimes, SNSM, Gendarmerie Maritime) et prend tous les contacts nécessaires au bon déroulement de l'opération (Capitaineries des ports concernés, Mairies, structures d'accueil etc ...); le dossier établi par la Commission Navigation lui apportera tous les renseignements nécessaires à la préparation sur le plan administratif ;
- ☞ il s'assure de la compétence maritime des skippers inscrits pour accueillir les jeunes et les éducateurs ;
- ☞ il décide des modifications éventuelles des plans de route, en fonction des conditions météorologiques ou d'événements particuliers pouvant être un obstacle à la sécurité de la flottille ;
- ☞ il utilise les procédures mises en place par le Conseil d'Administration de Grand Largue (dossiers et documents préétablis);
- ☞ il prépare le budget prévisionnel, certifie les dépenses engagées et recherche des **sponsors** et des subventions en liaison avec le Délégué Régional ;
- ☞ Il met en place l'organisation d'un plan bis en cas de météo défavorable;

Il peut déléguer aux membres de l'équipe d'organisation :

- ☞ la gestion des dossiers d'inscription, l'organisation de l'accueil du vendredi soir, la répartition des jeunes et des éducateurs sur les divers bateaux;
- ☞ l'avitaillement des bateaux de sécurité et d'accompagnement ainsi que l'organisation des repas et collations pris en commun à terre;
- ☞ l'animation des temps forts du week-end, du départ de la flottille, en passant par les escales sur les îles ou ports jusqu'au verre de l'amitié qui clôtur le week-end
- ☞ la gestion des recettes et des dépenses engagées selon le budget prévisionnel.

ROLE ET FONCTION DU SKIPPER

Sous couvert de l'Association « Grand Largue », il accueille bénévolement pour un week-end, sur son bateau en fonction de sa capacité, des mineurs pris en charge par des services ou établissements concourant à l'encadrement et à la protection de l'Enfance. Ces mineurs sont accompagnés à bord par un ou plusieurs éducateurs de leur service ou établissement à raison d'un éducateur pour trois jeunes.

Le skipper s'engage à respecter l'esprit de la charte :

- ☞ en s'assurant le concours d'un co-skipper amariné de son choix, celui-ci pouvant être l'éducateur accompagnant ou mis à disposition par Grand Largue ;
- ☞ en veillant à l'équipement de sécurité obligatoire, le navire devant être équipé pour naviguer à plus de 6 milles d'un abri ;
- ☞ en s'assurant du port des gilets par les jeunes pendant la navigation et du respect des mesures de sécurité ;
- ☞ en gérant la vie à bord, en répartissant les tâches au mieux des capacités de l'équipage nouvellement constitué ;
- ☞ en associant les jeunes à la bonne marche du bateau en leur permettant de tenir la barre et en les faisant participer aux manœuvres en fonction des conditions de mer ;
- ☞ en proposant une information dans un langage clair sur les procédures de navigation, la météo et le vocabulaire marin ;
- ☞ en restant durant toute la navigation en lien par radio VHF avec le Responsable d'Opération et en suivant ses indications de route. Le canal de communication de bateau à bateau, adopté pour les opérations AIGL, est le canal 8

Le skipper reste pendant toute la navigation le seul maître à bord pour prendre toute décision concernant la sauvegarde de la vie humaine. Dans la mesure où les conditions le permettent, il personnalise la participation des navigants entre autres par l'attribution du diplôme de Mousse aux jeunes.

Il est relayé auprès des jeunes par l'éducateur qui les connaît.

En dehors du stricte cadre des « Opérations Grand Largue » ces rencontres peuvent déboucher sur des projets de « camps d'été navigation » après accord entre un établissement et un ou plusieurs skippers soit avec leur propre bateau, soit avec des bateaux de location comme cela s'est déjà pratiqué conformément à l'article 2 des Statuts et à l'article 8 du Règlement Intérieur.



« Joshua » devant le phare du Bout du Monde à la sortie de La Rochelle



MUTUELLE ASSURANCE DES INSTITUTEURS DE FRANCE

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des Assurances - SIREN : 775 709 702
21 rue Jeanne d'Arc 44042 Nantes cedex 1
lundi à vendredi 9h/17h jeudi 10h30/17h - Fax : 02 51 25 10 01 - Tél : 02 51 25 10 00

A933

N° d'assuré : 1903403 D

RAQVAM COLLECTIVITES - FORAITS PETITES ET MOYENNES ASSOCIATIONS Activités sportives

Le forfait "activités" de votre association est établi sur la base d'un effectif de 101 à 200 personnes dont l'activité principale est .

Il vous permet de bénéficier d'une protection sur mesure qui se caractérise par :

- **La qualité d'une assurance globale** comportant 5 garanties adaptées aux besoins de l'association et de ses membres : "Responsabilité Civile - Défense", "Recours - Protection juridique", "Indemnisation des Dommages Corporels", "Dommages aux Biens" des participants, "Assistance".
- **Une sécurité maximale grâce à :**
 - une définition très large des événements garantis : tout événement de caractère accidentel est couvert,
 - des montants élevés de garanties,
 - des exclusions très limitées.
- **Une gestion administrative simplifiée :**

Le principe du forfait permet de réduire les démarches administratives au maximum :

 - aucune déclaration en cours d'exercice n'est nécessaire sauf si la nature de vos activités est modifiée et/ou si l'évolution du nombre de vos adhérents entraîne un changement de tranche,
 - pour les personnes assurées : pas de liste nominative.

Quels sont les risques assurés ?

Sont garanties **toutes les activités organisées par votre association, qu'elles soient sportives ou de loisirs**, régulières ou occasionnelles, y compris les séjours spectacles ou les manifestations accueillant du public (bals, loto....) .
Sont également couverts les trajets effectués pour se rendre au lieu de l'activité et en revenir.

Qui est assuré et avec quelles garanties ?

- Vos adhérents, participants réguliers ou occasionnels, dirigeants, bénévoles et salariés bénéficient des garanties "Responsabilité Civile-Défense", "Indemnisation des Dommages Corporels", "Dommages aux Biens des participants", "Recours-Protection juridique" et "Assistance"
- Votre association bénéficie quant à elle des garanties "Responsabilité Civile-Défense" et "Recours-Protection juridique".

Sports cat. 1 : alpinisme, cyclisme, cyclotourisme, deltaplane, équitation, hockey sur glace, parachutisme, patinage sur glace, plongée sous-marine, rugby, ski, ski nautique, spéléologie, surf des neiges, varappe, vol libre, VTT, activités physiques avec utilisation d'engins à moteur.

Sports cat. 2 : arts martiaux (judo, karaté...) base-ball, beach soccer, boxe, canyoning, football, foot en salle, gymnastique sportive, hockey sur gazon ou bitume, lutte, planche et patinage à roulettes, rafting, roller, skisurf, squash, surf, trampoline, via ferrata.

Sports cat. 3 : athlétisme, aviron, badminton, ball-trap, basket-ball, beach volley, biathlon, boules, bowling, canoë-kayak, capoera, chikong, cirque, cross, danse, escrime, frisbee, golf, gymnastique volontaire ou expression corporelle, haltérophilie, handball, kendo, mur d'escalade, natation, pelote basque, pentathlon, planche à voile, randonnées, taï-chi-chouan, tennis, tennis de table, tirs, triathlon,